



50,000 SIGNATURES

[illegible]

Délégué à Rome et à Genève



M. F.-X. Légaré, vice-président de la C.T.C.C., trésorier de la Fédération du Bois ouvré et secrétaire-trésorier du Conseil central de Rimouski, partira sous peu pour l'Europe. M. Légaré représentera la C.T.C.C. à deux manifestations importantes du monde ouvrier. Il assistera d'abord, le 15 mai, aux célébrations qui marqueront, à Rome, le 60e anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum*. Plus tard, le 6 juin, M. Légaré se rendra à Genève, pour participer à la Conférence internationale du Travail.

Le problème ouvrier

L'Eglise a soutenu et soutient toujours

"L'Eglise a soutenu et soutient toujours ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien; elle a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables".

Voilà une phrase citée dans le No 11 de la Lettre pastorale. Avant de prononcer cette phrase, Pie XII l'avait fait précéder par ces mots: "Dites également partout et hautement: L'Eglise a soutenu et soutient toujours..."

L'Eglise a soutenu

Il faut remonter le cours des siècles pour voir comment l'Eglise a soutenu la classe travailleuse et les pauvres qui gagnent au jour le jour leur pain. C'est elle qui a sorti les peuples de l'esclavage. Vous vous rappelez peut-être ces moines du moyen âge, qui ont montré aux gens à se libérer, qui les ont organisés. Avec le chanoine Hitze et Monseigneur Von Ketteler elle a depuis longtemps réclamé au monde industriel, des conditions de travail meilleures, des journées moins longues et des travaux plus doux pour les femmes et les filles. L'Eglise a donné ses préférences aux classes laborieuses parce qu'elles n'avaient pas d'autres moyens de se défendre que leur travail de tous les jours. C'est l'Eglise qui, avec Léon XIII, a donné au monde ouvrier cette fameuse Charte des Travailleurs "*Rerum novarum*".

L'Eglise soutient toujours

L'Eglise n'a pas abandonné sa noble mission de procurer aux âmes le salut éternel. Mais en même temps elle soutient encore et soutiendra toujours "ceux qui n'ont que leur travail pour se procurer à eux-mêmes et à leurs familles le pain quotidien". Voyez comment les cinq derniers papes n'ont pas ménagé leurs encouragements et leurs écrits pour appuyer les classes laborieuses. Dans le monde entier l'Eglise s'occupe encore du bien-être temporel des pauvres et des travailleurs pour les aider à vivre convenablement et préparer un terrain propice à l'éclosion de la vertu. Nos évêques du Canada gardent la même politique que celle de l'Eglise. La lettre sur le Problème ouvrier est un témoignage non équivoque de la position que l'Eglise canadienne prend devant les problèmes ouvriers de l'heure.

L'Eglise a pris et prend toujours la défense

L'Eglise "a pris et prend toujours la défense de leurs justes droits et de leurs revendications raisonnables". Les associations syndicales sont nées en réaction contre un régime économique qui a abusé de la classe travailleuse. On a réussi à grouper les ouvriers, parce que seuls ils se sentaient isolés et impuissants à obtenir leur justes droits. En groupe ils ont dû revendiquer même les choses les plus simples et les plus nécessaires à la vie: salaires suffisants, conditions de travail humaines, etc. A cause des conséquences du péché originel, les hommes oublient facilement les intérêts des autres. Ils pensent à leurs droits et ils négligent les droits des autres. C'est pourquoi il y a encore et il y aura encore longtemps des droits à défendre et des revendications à réclamer et l'Eglise a pris, prend et prendra encore la défense des travailleurs. En pratique, il ne faut donc pas être surpris si les unions ouvrières portent au front un caractère de défense et de revendication. Il ne faut pas être surpris si un syndicat revendique un juste salaire, s'il demande des mesures de sécurité contre les accidents de travail et s'il demande des mesures de protection contre le danger du chômage. Il ne faut pas être surpris non plus que l'Eglise approuve les revendications justes et raisonnables qui se font par des moyens justes et raisonnables aussi.

Il ne faudrait pas conclure de là cependant que les unions n'ont que pour seul et unique but la revendication. Ce serait fausser complètement la pensée de l'Eglise. La REVENDICATION est un stage, c'est une période, c'est une partie II y a aussi l'objectif de l'ETUDE et celui de la COLLABORATION. Tous nos syndicats d'ailleurs donnent au début de leurs constitutions la définition suivante: "notre syndicat est un groupement stable d'ouvriers de même métier, de même profession, ou de même industrie, qui a pour but l'ETUDE, la DEFENSE, et le DEVELOPPEMENT des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres".

\$1,900, salaire raisonnable ?

Les propos du premier ministre et du ministre de l'agriculture

LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES:

Mais comment fixer le salaire vital? Il faut tenir compte des besoins du salarié — ceux d'une famille moyenne à tel moment donné —, des capacités de payer de l'employeur et de la prospérité du pays. Or, les employés d'un service public ne sont-ils pas en droit de s'attendre à gagner un salaire au moins égal à celui des citoyens qui bénéficient de ce service? C'est un principe accepté par plusieurs tribunaux d'arbitrage. Or, aujourd'hui, dans la province, le salaire moyen est de \$45.00. Celui des fonctionnaires provinciaux est d'à peu près \$35.00.

Nous pourrions aussi dire que déjà ce salaire de \$45.00 n'est pas "vital", ou "raisonnable" en 1951, que le gouvernement se doit de donner l'exemple, que des hommes d'Etat doivent non seulement pratiquer la vertu de justice mais aussi celle de la magnanimité. La justice ne rend compte que des obligations; la magnanimité laisse voir le fond du cœur et fait connaître les raisons d'agir. Mais à quoi bon? Nous en sommes encore à \$35.00, soit \$10.00 de moins qu'un salaire moyen déjà insuffisant.

Et pourtant, n'est-il pas raisonnable qu'un homme puisse, par son travail, acquérir une maison pour loger convenablement sa famille sans crainte d'être jeté sur le pavé? N'est-il pas raisonnable que cet homme puisse économiser pour prévoir tous les risques de l'avenir, maladie, accident, chômage et mort, qu'il puisse prendre avec sa famille des vacances agréables, reposantes et enrichissantes? Sinon, encore une fois, pourquoi Dieu a-t-il soumis l'homme à la loi du travail? Uniquement pour permettre aux puissants d'exploiter ce travail à leurs seuls bénéfices en forçant les ouvriers à peiner toute leur vie sans aucune consolation? Non. Dieu est juste.

LA LETTRE DES EVEQUES:

Les salaires des fonctionnaires sont-ils raisonnables? Non, en 1951, \$35.00 n'est pas raisonnable. C'est même un salaire antifamilial, injuste, immoral. Faut-il citer la lettre pastorale collective sur "Le Problème ouvrier"? Le numéro 13 dit que notre situation économique se compare avantageusement à celle d'autres pays. On n'y dit pas qu'un salaire de \$35.00 est avantageux ou raisonnable. Mais le 14 dit bien que chez nous aussi il y a encore des groupes professionnels "dont les revenus ne sont pas suffisants". Et nous sommes en droit de penser aux fonctionnaires provinciaux, à ce moment-là. La lettre des évêques dit aussi, au no 46:

"Si notre monde ne fait pas à la famille ouvrière des conditions normales de vie, s'il disloque la famille, c'est toute la masse ouvrière qui en souffre, car le levain lui fait défaut. A l'inverse, elle sera soulevée par un levain puissant, si chaque famille ouvrière peut avoir son toit, se nourrir, prévoir l'avenir, assurer l'éducation et l'établissement de ses enfants."

Le peut-on avec \$35.00 par semaine? Assurément pas. Qu'on remarque enfin qu'il ne s'agit pas de l'Italie, mais bien des conditions ouvrières de notre province de Québec.

LA LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE:

Salaire minimum: salaire familial. Oui, comme nous venons de le dire: salaire vital: valeur du travail normal, SANS AUCUNE AUTRE CONSIDERATION. Mais pour la "fixation du salaire supérieur à ce salaire minimum"? M. Roy, dans son article (L'Action Catholique, 15 mars dernier), mentionne comme premier critère d'évaluation: "la loi de l'offre et de la demande".

N'est-ce pas le capitalisme qui a érigé en principe sacré cette loi de l'offre et de la demande pour mieux faire jouer cette autre loi du "laissez-faire"? Mais ne sait-on pas que cette doctrine libérale est erronée, qu'elle a été la cause d'une misère indescriptible? Ne sait-on pas que la concurrence, autre façon d'énoncer cette loi, a été surtout un prétexte pour payer des salaires de famine, que le "laissez-faire" nie le droit naturel d'association?

Laisser, par exemple, à la loi de l'offre et de la demande, le soin de peser la compétence, l'apprentissage, l'instruction du travailleur? L'ouvrier spécialisé ne serait-il pas porté à croire que moins il y aura d'hommes qualifiés pour lui faire concurrence, mieux il sera payé lui-même? Ou l'employeur ne sera-t-il pas enclin à méconnaître la compétence de ses hommes et à dépendre le moins possible des hommes de métiers, des hommes-clé, en les éliminant chaque fois qu'il le peut? C'est ainsi que le capitalisme a produit la masse des prolétaires, hommes sans métier, sans figure, sans sécurité aucune, sous la dépendance entière du patron qui fait la pluie et le beau temps en maniant avec habileté la loi de l'offre et de la demande.

RAISON D'ETRE DES CONVENTIONS COLLECTIVES:

Le mouvement ouvrier est né en réaction contre le capitalisme qui avait exploité les masses. Le syndicalisme s'est développé pour faire contre-poids à cette loi de l'offre et de la demande en négociant des conventions collectives qui garantissent des conditions de travail humaines.

Voilà, selon nous, le moyen dont nous devons nous servir pour fixer les salaires: LA NEGOCIATION DE CONVENTIONS COLLECTIVES entre les syndicats professionnels libres et les employeurs. Le reste est impliqué dans ces négociations: "les aptitudes particulières du travailleur, sa compétence, la nature de son travail, son instruction, son apprentissage, la situation de l'entreprise, les exigences du bien commun, etc."

La lettre pastorale collective sur "Le Problème ouvrier" dit encore, puisqu'on l'invoque: "Dans l'état actuel des relations du travail, la convention collective négociée avec un syndicat ouvrier libre peut être considérée comme le moyen normal de déterminer le juste salaire..." (no 13).

Ce serait aussi le meilleur moyen d'en arriver à payer des salaires raisonnables aux fonctionnaires provinciaux. Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas à ses employés de s'organiser en syndicat professionnel libre?

FERNAND JOLICOEUR

Un tribunal des prix

Le ministre de la Sécurité sociale, en Irlande, M. William Norton, a annoncé dernièrement que le gouvernement irlandais allait créer un tribunal des prix — une sorte de "comité chien de garde pour la communauté" — dont les fonctions seraient d'examiner toute demande d'augmentation de prix. Il a précisé que le gouvernement se proposait de fixer les prix-limites.

Les séances du Tribunal seront publiques. La presse pourra ensuite rendre compte des débats, et les consommateurs seront représentés dans une proportion suffisante.

Le Tribunal dans lequel figureront quelques citoyens de haut rang n'est pas destiné à être une machine automatique à enregistrer les hausses des prix. Chaque cas sera examiné et l'augmentation ne sera accordée que si elle s'impose absolument. S'il y avait un doute, le public en bénéficierait. Le Tribunal en référerait au ministre qui déciderait en dernier ressort.

La création de cet organisme, en Irlande, paraît venir à son heure. En tout cas, les autorités gouvernementales, en d'autres pays, ne devraient pas manquer d'être attentives aux résultats de cette institution dont le but apparent est de mettre un frein à l'appétit qui joue à volonté avec les prix d'à peu près toutes les marchandises essentielles à la vie, spéculant ainsi sur la misère et les difficultés des temps actuels.

(La Tribune)

Heureux Irlandais! Au Canada, nous réclamons ce tribunal depuis deux ans, sans résultat.

Le problème ouvrier

La fête froide ou le cœur chaud?

Le 19 février, les journaux annonçaient que des étudiants de l'Université Laval avaient décroché la trophée "Cardinal Villeneuve" dans un débat: "Est-ce que la richesse cause plus de maux que la pauvreté?"

J'aimerais bien qu'on fasse un autre débat pour savoir si on doit envisager le problème ouvrier avec une tête froide ou avec un cœur chaud — Mon idée, c'est qu'il faut l'envisager avec sa tête pour ne pas la perdre — mais surtout avec son cœur.

Le problème ouvrier, ce n'est pas un problème de calculs, de statistiques, de mathématiques! Ce n'est pas seulement une question de piastres, ni seulement une question d'heures de travail! La question ouvrière ce sont "les problèmes à résoudre pour que les travailleurs puissent conserver et porter à plus de perfection leur vie spirituelle et matérielle". (L.P.E. No 10).

La question ouvrière, c'est le respect de la dignité du travailleur et de sa famille, de toute sa dignité humaine et chrétienne. Pour comprendre la question ouvrière, il faut aimer la classe ouvrière, il faut sentir que cette classe a été et est encore trop souvent aux prises avec les injustices, les privations, les pauvretés, les maladies, les humiliations, les souffrances — si on veut se servir seulement de sa tête bien froidement, si on fait taire son cœur, on ne comprend pas la psychologie de l'ouvrier, ses réactions, ses attitudes et "on fait patate" — Voici un fait arrivé en janvier dernier, fait raconté dans un cercle d'études.

Une dame de la haute disait à une de ses amies: "Ma chère, pensez-y donc! Ma laveuse de plancher m'a dit qu'elle et son mari avaient acheté à leur petite fille une poupée de \$22.00! Une poupée tout habillée! Si cela a du bon sens! Et après des bêtises pareilles, on vient nous demander des augmentations!"

Peut-être ai-je tort, mais cela me répugne d'entendre des gens comblés des biens de ce monde jeter les hauts cris contre les pauvres ouvriers qui ont fait "une" dépense de luxe. Oui, c'est entendu! Au point de vue statistique, de l'équilibre du budget, avec la tête froide, on dit: "C'est une bêtise!"

Mais si on laisse parler son cœur, si on pense aux joies de la petite fille pendant des semaines et des semaines, si on pense au plaisir des parents de voir leur enfant si gaie au milieu des misères du logis, on se dit que l'atmosphère de la maison a changé, qu'un peu plus de soleil est entré et que le prix d'une plus grande part de bonheur vaut bien \$22.00 même s'il faut faire une telle "folie", une ou deux fois par année.

Combien d'entre nous ont oublié ces paroles de Notre-Seigneur: "Regardez les oiseaux du ciel: ils ne sèment ni ne moissonnent, ni n'amassent dans des greniers; et votre Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas beaucoup plus qu'eux?"



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada.

Paraît tous les vendredis.

Directeur: GERARD PELLETIER
Administrateur: MARCEL ETHIER
Bureaux: 1231 est, rue DeMontigny, Montréal
Abonnement: Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Rédacteur en chef: FERNAND JOLICOEUR
Publiciste: ROGER MCGINNIS
FA. 3694

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal.



Ministère des Postes, Ottawa.
Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.

Syndicalisme, école de démocratie

La journée d'étude régionale qui s'est tenue à Kénogami, le 25 mars dernier, a permis aux 100 chefs syndiqués qui y ont assisté de voir comment le syndicalisme peut devenir une école de démocratie pour les ouvriers, en même temps qu'il peut servir admirablement à donner à la société le caractère démocratique qu'elle n'a pas. Le conférencier était le confrère Fernand Jolicoeur, du Service d'Éducation de la C.T.C.C. La causerie fut suivie d'une discussion en commissions et en assemblée plénière.

Société démocratique:

Le syndicalisme ouvrier a son rôle principal à jouer vis-à-vis la classe ouvrière, mais il en a aussi un qu'il doit assumer vis-à-vis toute la société. Avec ses membres, il doit former non seulement des syndicats conviviaux et au courant de leurs droits et de leurs devoirs de travailleurs, mais aussi des citoyens qui sauront prendre leur part de responsabilités dans une société démocratique qui les admet et qui sent le besoin de compter avec eux dans le plus grand intérêt du bien commun.

Or, comment notre société peut-elle se dire démocratique, quand elle a été bâtie sans comprendre dans ses cadres la classe ouvrière qui est pourtant l'élément le plus considérable et le plus dynamique de cette société? En effet, on a exclu les ouvriers de toute participation active tant dans le domaine politique que social que dans le domaine économique.

La démocratie est la forme de gouvernement auquel tous les citoyens participent activement,

Démocratie syndicale:

On sent donc quel rôle important dans la société peut jouer le syndicalisme ouvrier quand il prend conscience de toutes ses responsabilités. N'avons-nous pas été témoins chez nous du contrôle de la politique par l'économie, de la déchéance d'une démocratie politique qui s'est mise au service d'une véritable dictature économique?

C'est pourquoi nous pouvons dire aujourd'hui que la société ne peut plus compter sur d'autres classes que la classe ouvrière pour retrouver son caractère démocratique. C'est dire en même temps toute l'importance du syndicalisme comme école de démocratie pour les ouvriers, en même temps que comme élément indispensable à l'élaboration d'une démocratie authentique.

Le syndicalisme est lui-même un mouvement démocratique. Toute sa structure, syndicats locaux, conseils régionaux, fédérations et confédération, a été bâtie pour mieux servir les ouvriers qui travaillent dans les usines et leur permettre de mieux exprimer tous leurs besoins. Mais en même temps qu'il est démocratique, notre mouvement syndical a besoin de beaucoup d'unité pour pouvoir mieux réaliser la doctrine sociale de l'Eglise qu'il a fait sien.

MONTREAL Conciliation

Les employés de Valois & Valois ont demandé la conciliation après que le patron eût refusé de discuter les demandes qui lui furent présentées. Cette entreprise de métallurgie emploie une trentaine d'ouvriers.

CONTRAT RENOUVELE A LA VICTORIAVILLE FURNITURE



Signature de la convention collective (3 janvier), entre le Syndicat des Employés du Meuble de Victoriaville et la Victoriaville Furniture Ltd, au local du syndicat 6 avenue du Collège, Victoriaville. On reconnaît de gauche à droite, assis: MM. F.-Edouard Alain, vice-président de la compagnie; J.-E. Alain, président de la compagnie; Wellie Piché, président du syndicat; Arthur Prince secrétaire-archiviste du syndicat; et Maurice Cantin, surintendant de la compagnie. Dans le même ordre, debout: MM. Wellie Dumas, secrétaire financier du syndicat; Eugène Gauthier, Alphonse Beauchêne, Lionel Tourigny, tous trois négociateurs; Conrad Tourigny, directeur de la compagnie; Georges-Etienne Patry, négociateur; Emilien Légaré et Edouard Tourigny, directeurs de l'exécutif du syndicat.

LA SEMAINE

VICTORIAVILLE

Rubin-Semi-Ready

La compagnie Rubin de Victoriaville, fabricante des vêtements Semi-Ready, accumulait contre elle, parmi ses employés, de nombreux griefs au cours des derniers mois. Les syndiqués de deux départements (veston et pantalon) ont décidé cette semaine d'y voir clair et de rappeler à l'ordre quelques contremaitres.

Dans le département du veston, c'est des mises à pied et des punitions que les ouvriers se plaignaient le plus. On pratiquait en effet la mise à pied (pour 2, 3 jours, parfois une semaine) comme stimulant pour les employés.

Dans l'autre département, c'est le traitement habituel qui est objet de griefs. On interdit en effet aux ouvrières de quitter leur machine sans permission, même pour les besoins les plus naturels ! Un garçon a pour fonction de leur "passer l'eau" à heure fixe et nulle n'a le droit d'aller boire en dehors de ce traitement à la chaîne.

Enfin, un peu partout, y compris dans le département des paletots, on force les ouvriers à passer par le bureau de la garde-

malade, avant de s'absenter pour maladie et la clause d'ancienneté n'est pas respectée.

Le Syndicat du Vêtement a décidé d'y mettre bon ordre.

GRANBY

Négociations

Les employés de Racine & Racine (réfrigérateurs) sont entrés en négociations directes.

Leurs demandes se lisent comme suit : a) augmentation de 20 cents l'heure (salaire de base de 60 cents); b) 6 fêtes chômées et payées; c) diminution des heures de travail de 55 à 50 heures; d) temps et demi après 50 heures; e) 2 semaines de vacances après 3 ans; f) clause de séniorité améliorée; g) les employés de nuit transférés pour le travail de jour avant les derniers arrivés; h) boni de vie chère; i) établissement de nouvelles tâches conjointement avec la compagnie. Cent cinquante ouvriers sont concernés dans ces négociations.

SHAWINIGAN

Arbitrage

Les 225 ouvriers de la Carborandum à Shawinigan poursuivent

des négociations directes avec la compagnie depuis le 5 mars dernier.

Les demandes syndicales formulées par les ouvriers sont les suivantes : a) clause d'arbitrage ordinaire pour remplacer celle d'arbitrage privé qui existait auparavant; b) clause de sécurité syndicale (maintien d'affiliation); c) rajustement des tâches avant de discuter l'augmentation des salaires; d) aux fournaies, retour aux équipes de 7 et 5 hommes au lieu de 5 et 4 comme cela avait été établi après un "Time Study"; e) augmentation de 20 cents l'heure (pour atteindre le salaire de base de Shawinigan); f) 7 fêtes payées; g) échelle mobile suivant l'indice du coût de la vie à 40 cents du point; h) 3 semaines de vacances après 3 ans de service.

SHERBROOKE

Kayser de Mégantic

Les quelque 80 employés de l'usine des vêtements Kayser de Mégantic auront recours à la conciliation, à l'arbitrage et à tous les autres moyens légaux pour obtenir justice de leurs employeurs. Telle est la résolution qu'elles ont adoptée récemment en assemblée générale, à la suite de négociations

inutiles avec une compagnie qui refuse de se soumettre à la règle générale de l'industrie dont elle fait partie.

En effet, les pourparlers sont engagés, entre la Kayser et le syndicat, depuis le 18 janvier. Mais après trois séances inutiles, la compagnie a demandé la semaine dernière au syndicat de lui faire connaître ses demandes, alors qu'elle les connaissait depuis le début.

Or voici les demandes que la compagnie refuse de considérer, alors que ces conditions se trouvent en vigueur dans la presque

totalité de l'industrie. Et notons en passant que la Kayser fabrique des vêtements de luxe, un domaine dans lequel les concurrents sont presque inexistantes :

a) temps et demi après neuf heures de travail par jour; b) 45 heures de travail au lieu de 47 sans diminution de salaire; c) deux semaines de vacances après trois ans; d) 3 jours de congés payés (au lieu de 6 comme partout ailleurs dans cette industrie); e) clause de sécurité syndicale; f) 15% d'augmentation; g) boni de vie chère à raison de 46 cents du point.

A tous ses lecteurs
"LE TRAVAIL"
souhaite de
JOYEUSES PAQUES

Pour répondre à la "précise question" de M. Clément, collaborateur à "Notre Temps"

M. Marcel Clément, collaborateur à Notre Temps, a pris une connaissance un peu tardive mais non moins efficace des propos que nous tenions ici les 19 et 26 janvier derniers sur le droit des ouvriers à réclamer la régie des prix. Il me consacre en effet, dans la dernière livraison de Notre Temps, un article fort long qui tend à prouver que j'ai préconisé une doctrine "socialiste" en défendant la politique adoptée par la C.T.C.C. en matière de régie.

M. Clément comprendra que je renonce à citer ici son article. Il est même extrêmement difficile d'en isoler les passages principaux et je devrai donc me contenter d'en résumer les accusations :

Nos "attaques"

1o. M. Clément m'accuse d'avoir "attaqué" M. Richer, d'avoir cherché à jeter le doute sur un grand Canadien dont la pensée et la vie tout entières, etc., etc.

A cela, je ferai une double réponse : a) c'est M. Richer qui a attaqué le premier en accusant les syndicats de "poser" en défenseurs des familles, de "jouer du nombre" et de "tendre à contrôler tout le gouvernement". Qu'après des gentillesses semblables nous ayons réagi, cela me semble normal. b) Il n'est pas habituel aux journalistes canadiens de se défier les uns les autres mais au contraire de se parler assez dru quand ils ne se trouvent pas d'accord. M. Clément ne fera croire à personne que nous comptions contre la réputation de M. Richer quand nous exprimons à ce dernier notre désaccord sur un point quelconque de ses articles.

2o. D'après M. Clément, les syndicats mettent en oeuvre une "doctrine intrinsèquement erronée", une "doctrine fautive" et ils entraînent les ouvriers dans

l'erreur" quand ils font campagne pour l'établissement de la régie des prix.

(Evidemment, c'est moi qui suis chargé de tous ces péchés, dans l'article de M. Clément, parce que c'est moi qui ai défendu cette politique contre M. Richer. Mais j'exprime ses accusations dans la forme directe parce que, au fond, c'est la C.T.C.C. qui se trouve attaquée et M. Clément doit s'en rendre compte).

De toute évidence, M. Clément est un homme qui ne doute de rien. La semaine précédente, c'est au cartel qu'il en avait et il terminait son article par une sommation à peine voilée à la C.T.C.C. de faire au plus tôt une déclaration pour calmer les scrupules de conscience de Notre Temps. Cette fois, c'est à moi qu'il conseille de "rectifier" mes "erreurs" pour me "grandir" au jugement de "tous ceux qui savent dans leur conscience que la doctrine sociale de l'Eglise est obligatoire".

De plus, M. Clément expose à nu ses intentions et ses prétentions en écrivant ce qui suit : "Nous n'écrivons pas cet article pour faire de la polémique. Nous n'écrivons pas cet article pour le plaisir d'échanger des idées. Nous écrivons cet article pour demander à M. Gérard Pelletier s'il se rend compte qu'il est en train de donner une DOCTRINE SPECIFIQUEMENT SOCIALISTE à des ouvriers catholiques".

Deux textes

Parce qu'il cite deux ou trois textes pontificaux qui ont l'air de lui donner raison, M. Clément se comporte ensuite comme l'interprète infallible de la doctrine sociale de l'Eglise, précisant bien qu'il ne s'agit ni de polémique, ni d'échange d'idées.

Or, pour nous, cela est tout bonnement un peu fort ! Nous ne doutons pas

de la sincérité de M. Clément, mais nous doutons carrément de sa compétence à parler comme il le fait. Autant le lui dire une fois pour toutes. Et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont NN. SS. les Evêques, dans leur lettre pastorale sur le Problème ouvrier :

"C'est aux Evêques, aidés des théologiens, des sociologues et des économistes travaillant sous la direction du magistère ecclésiastique, qu'il appartient de voir la situation dans les pays où s'exerce leur autorité spirituelle, de rappeler les principes de la morale sociale et de les adapter aux besoins et aux circonstances de chaque région. En un mot, les Evêques sont les interprètes autorisés de la doctrine sociale de l'Eglise auprès des fidèles confiés à leurs soins".

Quand donc M. Clément se prononce ex cathedra et me somme de "rectifier mes erreurs", il dépasse nettement sa compétence et n'obtient, de nous comme de ses lecteurs, aucun effet sauf de ridicule. Il ferait bien d'en prendre note.

Cette remarque précédente a-t-elle pour but d'éviter le fond de la question ? Pas du tout. Car si impressionnants que soient les déploiements de textes pontificaux de M. Clément, il faut dire que je ne me sens pas du tout coupable.

Au contraire, à la face même des textes qu'il cite, il appert que M. Clément veut nous imposer une interprétation singulièrement étroite du discours prononcé le 11 mars 1945 par le Saint-Père. Il voudrait limiter l'activité syndicale aux seuls gestes de la négociation des contrats de travail et nous interdire toute autre action, alors que le Pape marque lui-même que "dans le cercle de cette fonction (défendre les intérêts des travailleurs dans les contrats de travail) le syndicat exerce naturellement une influence sur la politique et l'opinion publique".

Mais il y a plus grave.

Il semble en effet que M. Clément ait négligé de consulter un autre document très important qui touche à la même question : la lettre de nos Evêques sur le Problème ouvrier.

Les prix

Si en effet M. Clément avait lu le paragraphe III de cette lettre aurait-il écrit son article ? Je ne le crois pas. Car ce paragraphe dit en toutes lettres (et cela s'applique précisément à notre pays) :

"Nous venons d'indiquer, Nos Très Chers Frères, le rôle essentiel que le syndicalisme doit jouer. Mais celui-ci ne peut rester indifférent devant tous les autres problèmes que pose la vie ouvrière. La moralité à l'usine, la formation de la conscience professionnelle, l'acquisition de la compétence par l'apprentissage et les cours postérieurs, la multiplication des logements familiaux et l'accession de l'ouvrier à la propriété de sa maison, LA BAISSSE DU COUT DE LA VIE, l'équilibre des budgets familiaux, une saine organisation des loisirs, l'épanouissement d'une véritable culture populaire, voilà autant de domaines où les syndicats DOIVENT faire porter leur action EN UNISSANT LEURS EFFORTS A TOUS LES AUTRES MOUVEMENTS qui poursuivent le relèvement des conditions de la classe ouvrière". (Les soulignés sont de nous).

Comparons maintenant ce texte (puisque M. Clément aime les citations) à l'article de M. Clément lui-même.

"Si les prix augmentent, les ouvriers sont fondés de demander, chaque syndicat dans sa profession, des rajustements de salaires. C'EST POUR CELA QU'ILS EXISTENT, du moins sur le plan des intérêts matériels.

Mais lorsque les syndicats s'occupent d'intervenir pour préconiser une politique des

prix, même si celle-ci est opportune en elle-même, (...) ils jouent avec toute leur puissance un rôle qui porte des conséquences pour toutes les autres classes de la nation et en-dehors du cadre des professions". (Les soulignés sont de l'auteur).

Trouvez-vous, M. Clément, que ces deux textes reflètent le même esprit ? Je ne vous demande pas de vous rétracter. Je ne dis pas que vous prêchez une doctrine intrinsèquement mauvaise. Je vous pose la question, entre confrères, parce que je crois que la question est pour le moins discutable.

Un devoir

D'après le texte de la Lettre, les syndicats DOIVENT faire porter leur action sur la baisse du coût de la vie. Ce n'est même pas facultatif. Et vous me faites grief d'avoir dit qu'il était légitime pour eux de s'en occuper ?

Remarquez aussi que l'énumération de ces questions n'est pas limitative; au contraire. Et l'expérience prouve que NN. SS. les Evêques ont eu raison de ne pas la limiter. Dans votre pays, en France, les syndicats chrétiens (de même qu'en Hollande et en Allemagne) ne s'occupent-ils pas de politique étrangère EN TANT QUE SYNDIQUES, quand ils font entendre leur voix sur la question du pool charbonnier ? Et connaissez-vous beaucoup de questions qui, à un moment ou l'autre, ne revêtent pas une importance particulière du point de vue des travailleurs, une importance qui légitime une intervention ?

A votre question, M. Clément, je réponds oui. Mes textes étaient fidèles à l'esprit du texte de Pie XII que vous citez. Ils sont même fidèles à l'esprit de la Lettre pastorale, ce qui importe plus encore étant donné que j'écris dans un journal canadien.

Gérard PELLETIER